

NOUS NE PAIERONS PAS LA DETTE !

Le 24 août, François Fillon annonçait un plan de « réduction des déficits » sous le prétexte de préserver la note souveraine AAA de la France. La situation est grave ! Il faut rembourser la dette ! La catastrophe est imminente, il va falloir tous se serrer la ceinture !

Le gouvernement veut bien taxer, l'alcool, les clopes et les sodas pour protéger notre santé, mais pendant ce temps continue de réduire les budgets hospitaliers et laisse le prix des mutuelles augmenter. On annonce un milliard de réduction des dépenses publiques, c'est à dire la poursuite de la casse de l'éducation, du droit à la santé, à l'emploi...

ON NOUS EXPLIQUE QU'IL VA FALLOIR PAYER LA DETTE...

L'Etat français a versé 300 milliards d'euros d'argent public aux banques pour sauver un système en faillite. Avec les différentes réformes fiscales, c'est 100 milliards en moins qui rentrent chaque année dans les caisses de l'Etat et partent dans les poches des riches.



Et à qui l'Etat a-t-il emprunté ? Aux mêmes en faveur desquels on avait baissé les impôts. Coup double pour les capitalistes ! Et on devrait rembourser une deuxième fois ceux qui nous ont déjà fait les poches, et aujourd'hui spéculent sur la dette des Etats ?

Depuis trente ans, on nous a déjà fait payer une première fois en imposant le chômage, la casse des formations et des diplômes, les contrats précaires... Et maintenant on nous explique que la seule solution pour

sauver le système, c'est d'appliquer des plans d'austérité qui, comme en Grèce, vont karcheriser nos conditions d'existence. Les capitalistes veulent nous faire payer une deuxième fois !

CE N'EST PAS NOTRE DETTE !

Et on ne la paiera pas. On ne gagnera rien à la payer si ce n'est la misère pour tous qu'une minorité de parasites veut nous imposer pour maintenir ses privilèges. Plus que jamais, il faut l'annulation totale de la dette illégitime.

Le paiement annuel de la dette c'est 50 milliards d'euros, autant que le budget de l'Enseignement public ! Ne pas la payer, cela permettrait de financer des postes pour l'Education Nationale, des logements, d'assurer une allocation d'autonomie égale au SMIC pour tous les jeunes. Cela, nous ne l'obtiendrons qu'en organisant des résistances sociales massives, des mobilisations d'ampleurs contre l'austérité et pour obtenir de nouveaux droits.



Mais refuser de payer la dette, c'est mettre le système en faillite, faire couler les banques et la finance ? Chiche !

Ce n'est pas à nous de payer la crise du capitalisme, ce système aujourd'hui en faillite et incapable d'assurer un avenir à l'humanité.



L'APPRENTISSAGE: UN AVANTAGE POUR QUI?

L'apprentissage est un statut qui bénéficie beaucoup moins aux jeunes qu'aux patrons qui les emploient. Un apprenti, pourtant reconnu comme « travailleur à part entière par le Ministère du Travail », ne touche qu'entre 25 et 78% du SMIC. En outre, il ne bénéficie pas de tous les droits d'un salarié (ex: les frais de déplacement entre son lieu d'apprentissage et l'entreprise sont entièrement à sa charge).

Son patron, en revanche, bénéficie à peu de frais d'un travailleur rapidement productif, sur lequel il est exonéré de la plupart des cotisations sociales, et qui lui rapporte en plus des aides de part de l'État et de la Région (respectivement 1800 et 1000 euros pour une entreprise de moins de cinquante salariés).

C'est de la main d'œuvre docile à qui on fait miroiter un CDI à la fin du contrat d'apprentissage pour lui demander un investissement bien supérieur aux règles en vigueur.

Et si un licenciement ne peut théoriquement se faire qu'avec l'accord des deux parties, les apprentis, souvent bien seuls face à leur hiérarchie et peu informés de leurs droits, osent rarement s'y opposer. Pas étonnant que ce gouvernement au service des riches adore l'apprentissage!

D'ailleurs, une loi votée cet été augmente le quota d'apprentis que les entreprises de plus de 250 salariés doivent embaucher (de 3 à 4% de la masse salariale). Et celles qui n'atteignent pas cette taille sont exonérées de toute cotisation pendant un an sur les apprentis embauchés.

Face à cela, nous demandons:

- la rémunération des apprentis au même salaire que leurs collègues, donc pas moins que le SMIC.
- la conversion de tous les contrats d'apprentissage en CDI.

A travail égal, salaire et statut égaux!

SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS EN LUTTE: GRÈVE ET RÉPRESSION CHEZ PIZZA HUT

Du 13 mai au 16 juillet derniers, les salariés de plusieurs magasins Pizza Hut en région parisienne étaient en grève pour exiger le paiement en totalité de leurs heures complémentaires non versées, ainsi qu'une amélioration des conditions de travail et la prise en compte de leurs revendications salariales. Durant ces 9 semaines de mobilisation, plusieurs dizaines de militants ont été présents sur les piquets de grève devant les magasins aux côtés des grévistes, ce qui témoigne de la solidarité avec cette lutte.

À l'approche des vacances, la direction de Pizza Hut refusait toujours de céder sur le paiement des heures complémentaires non versées. Les grévistes ont pris la décision de suspendre leur mouvement, tout en gardant la possibilité de le relancer dans les semaines ou les mois à venir. Il s'agissait alors d'éviter l'épuisement, de conserver des forces pour la rentrée.

Le 12 août, Jalal, un des meneurs de la grève a été convoqué à un entretien préalable à licenciement. Nous étions une trentaine devant son magasin à Neuilly pour le soutenir, des salariés de l'enseigne, des syndicalistes et militants politiques. Son entretien a duré 15 minutes, à la sortie, il lui était reproché d'avoir été en absence



injustifiée à plusieurs reprises en juin, alors que les jours en question coïncident avec ses jours de grève et de droit de retrait !

Les manifestants sont alors rentrés dans le magasin pour faire entendre leur colère au Directeur Régional en charge de l'entretien, reparti sous les huées et qui visiblement ne s'attendait vraiment pas à un tel comité d'accueil.

Ces dernières années, l'entreprise a été plusieurs fois condamnée pour atteinte au droit de grève et à la liberté syndicale, ce qui a constitué des victoires pour des employés ayant été licenciés puis réintégrés. Malgré cela, Pizza Hut poursuit sa politique d'intimidation et de répression, pour atomiser les salariés et empêcher les résistances collectives. Notre solidarité avec les salariés en lutte est essentielle.

APPRENTI-E, TU AS DES DROITS!

CONGÉS

- Au même titre que tous les autres salariés, vous bénéficiez de 5 semaines de congés payés (deux jours et demis par mois de travail) pour une année de présence dans l'entreprise. Vous pouvez également bénéficier d'un congé maternité (6 semaines avant la date prévue de l'accouchement et 10 semaines après).
- Vous avez aussi droit au congé examen (3 jours par an) pour vous présenter à un autre examen de votre choix. Votre salaire est maintenu à condition que vous fournissiez à votre employeur un certificat justifiant votre présence à cet examen.

COUVERTURE ET ALLOCATIONS

- Vous êtes assuré social. En cas de maladie, accident ou arrêt de travail, vous bénéficiez de remboursements, indemnités journalières de la sécurité sociale. Vous êtes couverts pour les risques de maladies professionnelles, accident du travail (qu'il survienne au CFA, entreprise, ou sur vos trajets du domicile aux différents lieux d'apprentissage).
- Vos parents perçoivent les allocations familiales jusqu'à vos 20 ans, à condition que votre salaire soit inférieur à 55% du smic.
- Après votre contrat d'apprentissage, vous bénéficiez de l'allocation chômage durant votre période de recherche d'emploi.

MINEURS:

- Il est interdit de demander à un apprenti mineur de réaliser des heures supplémentaires excepté sans le secteur de l'hôtellerie-restauration, après autorisation de l'inspecteur du travail.
- Jusqu'à 18 ans, la durée de travail est limitée à 7 heures par jour, sauf dérogation (dans une limite de 5 heures supplémentaires par semaine). Le travail de nuit est interdit de 22 heures à 6 heures du matin, sauf dérogation, notamment pour les apprentis boulangers.

FIN DE CONTRAT

- A la fin du contrat, l'employeur doit vous délivrer un certificat de travail, votre solde de tout compte et l'attestation Assedic.
- En cas d'échec aux examens votre contrat d'apprentissage peut être prolongé d'un an au plus, chez le même employeur ou chez un autre.
- Le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre des parties pendant la période d'essai. Au-delà, de cette période, le contrat ne peut être rompu que d'un commun accord.
- Il peut être rompu avant terme, en cas d'obtention du diplôme ou titre, à condition d'en avoir informé votre employeur par courrier au minimum deux mois avant les examens.
- La résiliation du contrat doit être constatée par écrit par l'ensemble des parties, notifiée au directeur du CFA et à l'organisme consulaire ayant enregistré le contrat.

Au moment des élections présidentielles de 2007, quelques mois après le mouvement contre le CPE, Sarkozy annonçait sa volonté de mettre en place un « contrat unique de travail » (CUT). Une fois au pouvoir, Sarkozy remet l'idée dans les cartons. Aujourd'hui, le projet revient sur le tapis.

En 2010, le FMI publie un rapport où il parle des politiques à mener face à la crise dans lequel il propose d'abandonner le CDI parce qu'il est trop protecteur par rapport aux autres contrats (CDD, intérim...) et « coupe le marché du travail en deux » entre précaires/protégés.

A la place un contrat de travail unique. En juin dernier l'Association Nationale des DRH propose également la création d'un contrat de travail unique notamment pour « aider les jeunes » qui sont trop souvent embauchés en CDD. Le gouvernement à chaque fois soutient ces propositions sans pour l'instant passer à l'action.

QUE CHANGERAIT LE CONTRAT UNIQUE ?

Le CUT doit permettre aux entreprises de licencier plus facilement les salariés notamment en limitant les recours possibles auprès des prud'hommes (tribunal du

travail). Pour se justifier, le patronat explique que cela permettrait de faciliter les embauches. Aujourd'hui, la plupart des salariés sont en CDI (86%) tandis que 12% sont en CDD/Intérim, le reste comprenant les contrats d'apprentissage (1,5%) et les autres types de contrats.

Pourtant, on constate que de plus en plus d'embauches sont faites en CDD, notamment pour les jeunes et que l'âge moyen d'embauche en CDI s'élève chaque année.

Malgré ces reculs, le constat que fait le patronat est que le CDD est encore trop protecteur parce qu'il est difficile de licencier pendant la période du contrat. L'objectif est donc de favoriser les formes les plus « flexibles » d'embauches.

Cela explique le développement des contrats précaires mais aussi le lobby des milieux patronaux en faveur du contrat unique qui permettra de mettre une pression plus forte sur les salariés pour leur faire accepter des conditions de travail moins bonnes. En plus, pendant les deux premières années de contrat il serait possible d'effectuer un licenciement économique sans motif et sans recours possible.

**MANIF CONTRE LE G20 :
LES PEUPLES, PAS LA FINANCE !**

Le 1er novembre, se tiendra à Nice le contre-sommet du G20. Le sommet du G20 est une réunion des grands chefs d'Etat qui se coordonnent pour soi-disant nous sortir de la crise.

Il se tient cette année à Cannes sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Il a annoncé qu'il voulait convaincre le G20 de taxer les transactions financières pour ramener de l'argent aux Etats et aider à relancer la croissance. Mais même s'il y arrive, ce ne sont que des miettes qu'ils veulent nous donner pour nous faire oublier le reste.

A l'heure de la crise, certaines banques et certains hommes d'affaires vont peut-être faire faillite, mais ce sera uniquement aux profits des autres banques et des autres hommes d'affaires qui vont continuer à s'engraisser. Au final, la classe des riches ne fait que s'enrichir alors que la masse de la population ne fait que trimer plus pour

gagner moins. Le G20 sert aux capitalistes à trouver le moyen de sauver ce système qui les enrichit.

Pour toutes celles et ceux qui sont révolté-e-s par ce système, par les guerres impérialistes, par la politique raciste et anti-immigrés, par le retour à l'ordre moral, c'est le moment d'aller leur dire ! C'est le but d'un contre-sommet. Ce sera le moment de se réunir, de manifester, de débattre d'autres solutions. Des cars sont organisés au départ des grandes villes pour s'y rendre.

Tous les renseignements sont disponibles sur:
<http://www.mobilisationsg8g20.org/>
Pour participer au contre-sommet, contactez-nous:
contact-jeunes@npa2009.org

